AUDIENCE DU 06/04/16

Serait-il possible que vous nous fournissiez des retours concrets (échanges de courriers, documentation ...) sur les différentes demandes et questionnements que nous vous formulons.

Problème de contrat d'une collègue : Celle-ci a signé un contrat en octobre sans être affectée sur un établissement et ce jusqu'en novembre...

Elle n'a pas été rémunérée pour cette période sous prétexte qu'elle aurait été absente!

Application chorus : Les collègues rencontrent des difficultés dans la saisie en ligne pour le remboursement des frais de déplacements.

Quelles démarches doivent ils faire pour résoudre ce problème et vers quel service doivent-ils se retourner ?

Attestation employeur de fin de contrat des personnels en CUI : Suite à la dernière audience, vous nous avez confirmé pouvoir résoudre ce dysfonctionnement qui porte un lourd préjudice financier à nos collègues en CUI. Qu'en est-il car nous avons encore des retours quant à des situations similaires.

Attestation formation "adaptation à l'emploi": Les personnes ayant suivi la formation n'ont pas toutes reçu d'attestation de présence.

Pourquoi n'est-elle pas fournie systématiquement le dernier jour de formation?

NUMEN pour les personnes en contrats CUI : L'administration a répondu que le personnel CUI n'avait pas de NUMEN, or ces collègues sont en possession d'une adresse académique et votent pour les élections professionnelles. De ce fait, ils doivent être en possession de leur NUMEN pour accéder aux divers services.

Prise en charge des repas lors d'un accompagnement sur temps de la cantine : Le personnel en CUI qui accompagne les élèves sur temps repas n'a pas la gratuité du repas.

Les AESH de droit public ont un remboursement de 1€ par repas ce qui n'est pas acceptable.

L'année dernière, vous nous avez dit que l'Inspecteur d'Académie enverrait un courrier aux Maires du département. Avez-vous eu des retours des communes ? Si oui lesquels ?

PAF: Aucune réponse favorable pour le personnel AESH inscrit au PAF! Quels sont les motifs de refus? pour la plupart code 12 (raison: autres)

Passage CUI en contrat AESH : Comment se fait-il que vous proposiez encore un CDD à 50% alors qu'à la dernière audience vous nous avez certifié que les collègues se verraient proposer des CDD de 60% minimum afin d'éviter la perte de salaire de 100 euros mensuels.

Temps de travail des AESH à 50% : *Comment se fait-il que les AESH travaillent 21h/semaine alors qu'ils devraient être annualisés à 20h30/ semaine ?*

Heures de récupération suite à des sorties scolaires: Pourquoi la DPAE4 autorise les collègues en CUI à accompagner leurs élèves en sorties scolaires sur une journée complète alors qu'ils ne sont pas autorisés à récupérer les heures supplémentaires au-delà de 20h?

Les AESH de droit public:

Les AESHi ont l'autorisation de récupérer les heures supplémentaires suite aux sorties scolaires et non les AESHco. Pourquoi cette inégalité ? Peut-on trouver une solution pour que les AESHco puissent récupérer ces heures comme les AESHi ?

Ne serait-il pas judicieux d'envisager d'envoyer aux chefs d'établissement (jointe à la circulaire d'accueil de début de rentrée) une note explicative aux obligations du personnel accompagnant (AVS CUI et AESH) afin d'éviter certaines organisations internes au détriment du personnel ?

Quotités horaires AESH et affectation : Sur quels supports sont affectés les collègues AESH à $100\,\%$

Les jours de carence pour les CUI en arrêt maladie : La circulaire du 21/03/2005 permet aux CUI de ne pas subir les 3 jours de carences suite à un arrêt maladie. Pourquoi n'est-elle pas appliquée ?

Témoignage d'une AESH en CDI sur Carcassonne souhaitant un CDI dans la Haute Garonne Dépôt des dossiers des personnes en fin de contrat CUI.